

Offices de la Semaine Sainte à Périgueux

Jedi-Saint :

18h30 Messe Vespérale (confessions à partir de 17h00)

20h00 - 24h00 Adoration au Reposoir (confessions)

Vendredi-Saint :

15h00 Chemin de la Croix (suivi des confessions)

18h30 Action liturgique

Samedi-Saint :

14h30 - 17h00 Confessions

14h30 - 17h00 Grand nettoyage de l'église... merci de votre aide!

Dimanche de Pâques :

11h00 Messe de la Résurrection



RE QUE DIOU

Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre en Périgord
Eglise St Jean - St Charles du Toulon / Chapelle de l'Alba de Bergerac

N° 88 - Avril 2011



EDITORIAL

L'amour du prochain

Sainte Thérèse d'Avila nous dit que nous serons jugés sur l'amour. En ce temps de carême, il est bon que nous portions notre attention à nous examiner sur l'amour.

Pour répondre à la question «Est-ce que j'aime Dieu?» nous devons écouter l'avertissement de Saint Jean :

"Si quelqu'un dit : j'aime Dieu, et a de la haine pour son frère, c'est un menteur. Qui n'aime pas son frère qu'il voit ne saurait aimer Dieu qu'il ne voit pas. Et voici le commandement que nous tenons de Lui : que celui qui aime Dieu aime aussi son frère". (1 ST JEAN 4,20)

Les fautes contre le prochain sont malheureusement trop fréquentes. L'une de ces fautes est bien souvent la médisance. Pour détourner les hommes d'un péché aussi noir, aussi dangereux, aussi universel que la médisance, rien de plus important que de le faire bien connaître. C'est pourquoi nous trouverons dans ce numéro de Re Que Diou un rappel de doctrine à ce sujet. Représenter ce que c'est que la médisance par ses causes et par ses effets, par la racine d'où elle est sortie, par les fruits qu'elle produit.

ACTIVITES

- . Adoration du Saint-Sacrement : le premier jeudi du mois de 20h30 à 21h30, horaire d'été.
- . Confessions : tous les jours après la messe à Périgueux ; avant la messe à Bergerac.
- . 1^{er} samedi du mois à Bergerac : messe à 11h30 à la chapelle de l'Alba.
- . Catéchismes :

Périgueux : - Primaire et collège : samedi selon les groupes.

- Eveil à la foi (enfant de 4 à 6 ans) 1/mois le mercredi.

Bergerac : - Eveil à la foi (enfant de 4 à 6 ans) 1/mois le 1^{er} samedi du mois.

. Groupe saint Tarcisius : enfants de chœur : réunion 1/mois le samedi après-midi.

. Cercle saint Jean – saint Charles : groupe des 15-25 ans 1/mois le samedi.

. Chorale : répétition tous les samedis à 10h30 à la maison diocésaine.

. Domus Christiani : œuvre auxiliaire pour la sanctification de la famille.

MESSES Selon la Forme Extraordinaire du Rite Romain

Périgueux : Église Saint Jean - Saint Charles du Toulon

Dimanches et fêtes à 11h00, en semaine à 09h00.

(pour certaines fêtes, se reporter à la feuille d'annonces).

Bergerac : Chapelle Notre-Dame de la Paix de l'Alba

Dimanches et fêtes à 9h00.

Pour contacter M. l'abbé Lino FERREIRA :

38 avenue Georges Pompidou 24000 PERIGUEUX

Tel. : 05.53.53.30.34 Courriel : abbeferreira@free.fr

Site internet : <http://requediou.org/>

Bulletin : Les personnes qui désirent recevoir *Re Que Diou* par courrier sont invitées à communiquer leur adresse à l'abbé Ferreira. Une participation aux frais de 15 €/1 an est demandée pour couvrir les frais.

La médisance est l'ennemi le plus mortel de la charité (Bourdalous, 11e dim. après la Pent. Dominic. t. III, p. 247). En effet le respect de la réputation des personnes interdit toute attitude et toute parole susceptibles de leur causer un injuste dommage (cf. Codex iuris Canonici, can. 220). La médisance salit et embourbe l'apostolat, enlève des forces, supprime la paix et fait perdre l'union avec Dieu.

De la médisance à la calomnie, il n'y a qu'un pas. Le catéchisme de l'Eglise Catholique nous dit :

« Se rend coupable de calomnie celui qui, par des propos contraires à la vérité, nuit à la réputation des autres et donne occasion à de faux jugements à leur égard » (CEC 2477)

La médisance et calomnie détruisent la réputation et l'honneur du prochain. Or, l'honneur est le témoignage social rendu à la dignité humaine, et chacun jouit d'un droit naturel à l'honneur de son nom, à sa réputation et au respect. Ainsi, la médisance et la calomnie lèsent-elles les vertus de justice et de charité (CEC 2479).

Saint Grégoire le grand écrit :

« De l'envie naissent la haine, la médisance, la calomnie, la joie causée par le malheur du prochain et le déplaisir causé par sa prospérité » (mor. 31, 45 : PL 76, 621)

Le péché contre le prochain est une offense à Dieu, une ingratitude qui le blesse d'autant plus que nous sommes ses amis privilégiés. Aussi Jésus se tourne-t-il vers nous, et nous dit :

« Ce n'est pas un ennemi qui m'outrage..., mais toi tu étais un autre moi-même, mon confident et mon ami, nous vivions ensemble dans une douce intimité »

Le Christ veut nous ramener à Lui, et sa miséricorde prête à nous pardonner mais pour cela nous devons accepter de

nous convertir, de mettre en pratique sa loi divine qu'Il résumait en disant :

« Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et avec toutes tes forces et tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

PAX +

Abbé Lino-José Ferreira de Sousa, FSSP

COURS DE DOCTRINE CHRETIENNE : LA MEDISANCE

La médisance, c'est faire connaître un défaut ou une faute du prochain d'une manière capable de nuire, plus ou moins, à sa réputation.

I - Les types de médisance

1° Lorsqu'on impute au prochain un mal qu'il n'a pas fait ou un défaut qu'il n'a pas, c'est la calomnie.

De la médisance à la calomnie, il n'y a qu'un petit pas : presque toujours, on ajoute ou augmente au mal qu'on dit du prochain. Quand cela passe par plusieurs bouches, ce qui a été dit est transformé : un médisant est presque toujours un calomniateur, et tout calomniateur est un infâme. Il y a un saint Père qui nous dit que l'on devrait chasser les médisants de la société des hommes comme des bêtes féroces.

Quand on est accusé, on doit se dire que c'est Dieu qui le permet, et ne pas se tourmenter de sa réputation ; presque tous les saints ont fait cela. Saint François de Sales avait été calomnié, et à ceux qui lui conseillaient de la défendre, il répondait qu'il laissait à Celui qui avait permis que sa réputation fût flétrie, le soin de la rétablir dès qu'il le trouverait bon. Dieu permet que presque tous les saints aient été calomniés.

Dans ces cas, il ne faut rien dire, bien demander au bon Dieu de souffrir tout cela pour l'amour de lui et de prier pour ceux qui ont calomnié. Si une personne est calomniée, c'est que Dieu a résolu de la faire parvenir à une haute perfection.

2° **Quand on augmente le mal que le prochain a fait.**

Une personne n'est pas vicieuse pour être tombée une fois dans le vice, et même si elle tombait plusieurs fois. Simon le lépreux ne savait pas que Madeleine n'était plus une pécheresse, lorsqu'il la vit aux pieds du Sauveur et dit : « *Si cet homme, disait-il, était un prophète comme on le dit, est-ce qu'il ne connaîtrait pas que c'est une pécheresse qui est à ses pieds* (LUC. VII, 39.) ? » Ou cet orgueilleux pharisien, qui, se tenant au haut du temple, faisait l'étalage de toutes ses prétendues bonnes œuvres en remerciant Dieu de n'être pas de ces hommes qui sont adultères, injustes et voleurs, tel qu'est ce publicain alors qu'il avait été justifié à l'heure même (LUC. XVIII, 11, 14). La miséricorde de Dieu est si grande, qu'un seul instant suffit pour qu'il pardonne le plus grand crime du monde, comment pouvons-nous oser dire que celui qui était hier un grand pécheur le soit aujourd'hui ?

Presque toujours, nous nous trompons lorsque nous jugeons mal du prochain.

3° **Quand on fait connaître, sans raison légitime, un défaut caché du prochain, ou une faute qui n'est pas connue.**

Il y a des gens qui s'imaginent que quand ils savent quelque mal du prochain, ils peuvent le dire à d'autres. Mais qu'avons-nous, dans notre sainte religion, de plus recommandé que la charité ? Et puis serions-nous contents si quelqu'un nous avait vus faire une faute, et en parle à tout le monde ? S'il avait la charité de la tenir cachée, nous lui serions reconnaissants.

En faisant connaître des fautes, on lui enlève la réputation du prochain : c'est pire que de voler ses biens, car une bonne réputation vaut mieux que les richesses.

4° **Lorsqu'on interprète en mauvaise part les bonnes actions du prochain.**

La langue du médisant est une chenille qui salit les plus belles fleurs en y laissant la trace dégoûtante de son écume : « Il a fait cela pour se faire bien voir... »

5° **Même en ne disant rien** : quand on loue en notre présence une personne et que l'on ne dit rien, comme si saviez sur son compte quelque chose de mauvais.

6° **Enfin, un geste, un sourire, un mais,** un petit air de mépris éloquent.

7° **Rapporter à quelqu'un ce qu'un autre a dit de lui ou fait contre lui.**

Cela produit des sentiments de haine, de vengeance. L'Écriture nous dit : « *Il y a six choses que Dieu hait, mais il déteste la septième, cette septième ce sont les rapports.* » (PROV. XXIV, 9)

On ne doit pas facilement croire le mal que l'on dit des autres.

II - La gravité de la médisance

La médisance est un péché mortel, lorsque c'est quelque chose de grave, puisque saint Paul met ce péché au nombre de ceux qui excluent du royaume des cieux (I COR. VI, 10.). Le Saint-Esprit nous dit que le médisant est maudit de Dieu, qu'il est en abomination à Dieu et aux hommes.

La médisance est plus ou moins grande, selon la qualité, la proximité et la dignité des personnes de qui on parle. C'est plus grave de faire connaître les défauts de ses supérieurs et de ses parents que ceux des étrangers, parce que l'on doit avoir plus de charité pour eux que pour les autres.

C'est encore plus grave de parler mal des personnes consacrées et des ministres de l'Église : « *Médire de ses ministres, c'est toucher à la prunelle de son œil* (ZACH. II, 8.) » Rien ne peut l'outrager d'une manière

si sensible,... Jésus-Christ nous dit aussi : « *Celui qui vous méprise, me méprise* (LUC. X, 16.). »

Il faut se retirer, si vous le pouvez, ou bien, si vous ne le pouvez pas, ne rien dire.

En confession il ne suffit pas de dire que l'on a médit du prochain ; il faut dire aussi si c'est par légèreté, par haine, par vengeance, si nous avons cherché à nuire à sa réputation ; dire de quelles personnes nous avons parlé ; devant combien de personnes.

Cela fait toujours du tort au prochain, on a toujours diminué dans l'esprit de la personne à qui on parle la bonne estime qu'elle pouvait avoir de lui.

Quand c'est public, on doit au contraire avoir de la compassion de ce pauvre malheureux, cacher, et diminuer sa faute autant qu'on le peut. Est-il juste, en voyant une personne malade sur le bord d'un précipice, de profiter de sa faiblesse et de ce qu'elle est prête à tomber, pour l'y pousser ?

Mais lorsqu'on le dit à un ami, avec promesse de ne le dire à personne ? – Mais comment voulez-vous que les autres ne le disent pas, puisque vous ne pouvez pas vous empêcher de le dire ? C'est comme si vous disiez à quelqu'un : « Tenez, mon ami, je vais vous dire quelque chose, je vous prie d'être plus sage et plus discret que moi ; ayez plus de charité que moi ; ne faites pas, ne dites pas ce que je vous dis. » Je crois que le meilleur moyen, c'est de ne rien dire ; quoi que l'on fasse, que l'on dise, ne vous mêlez de rien, sinon de travailler à gagner le ciel. **Jamais l'on n'est fâché de ne rien avoir dit, et presque toujours l'on se repent d'avoir trop parlé.**

III - Les causes et les suites de la médisance.

- **par envie** : si un autre a des meilleures notes ou est mieux vu que nous. Si l'on dit du bien, cela nous fâche : « Il est bien comme les autres, il a bien ses défauts ; il a fait cela, il a dit cela ; vous ne le connaissez pas ? »

- **par orgueil**, pour se relever en rabaisant les autres.

- la plupart médisent **par légèreté**, par une certaine démangeaison de parler, sans examiner si c'est vrai ou non.

Saint Jacques, apôtre, disait « *que la langue du médisant est pleine d'un venin mortel, qu'elle est un monde d'iniquité* (JAC. III, 8.). » La médisance brouille les amis, empêche la réconciliation.

Il faut d'abord regarder notre conduite à nous !

La réparation : Lorsque la médisance est importante, **il ne suffit pas de s'en confesser** ; il faut faire tout ce qui dépendra de nous pour réparer la réputation de son voisin.

Si ce que l'on a dit contre lui est faux, il faut absolument **aller trouver toutes les personnes à qui on a parlé mal de cette personne**, en disant que tout ce que l'on a dit était faux, que c'était par haine, par vengeance ou par légèreté.

Si ce que nous avons dit est vrai, on doit **dire tout le bien que l'on connaît de cette personne, afin d'effacer le mal que l'on en a dit.**

Tout n'est pas médisance : lorsqu'on fait connaître les défauts d'un enfant à ses parents, pourvu que ce soit dans la pensée qu'ils s'en corrigeront, qu'on n'en parle qu'à ceux qui peuvent y remédier et toujours guidé par les liens de la charité.

Il est mal aussi d'écouter la médisance et la calomnie avec plaisir : si personne n'écoutait, il n'y aurait pas de médisants. Saint Bernard nous dit qu'il est très difficile de savoir qui est le plus coupable de celui qui médit ou de celui qui écoute ; l'un a le démon sur la langue et l'autre dans les oreilles.

Si c'est un inférieur, c'est-à-dire, une personne qui soit au-dessous de vous, vous devez lui **imposer silence** de suite, en lui faisant voir le mal qu'elle fait. Si c'est une personne de votre rang, vous devez adroitement **détourner la conversation** en parlant d'autre chose, ou ne faisant pas semblant d'entendre ce qu'elle dit. Si c'est un supérieur, c'est-à-dire une personne qui est au-dessus de vous, il ne faut pas la reprendre ; mais **faire paraître un air sérieux et triste**, qui lui montre qu'il vous fait de la peine, et, si vous pouvez vous en aller, il faut le faire.

Il ne faut pas prendre l'habitude de parler de la conduite des autres, et penser qu'il y aurait bien à dire sur notre compte si l'on nous connaissait tel que nous sommes, dire souvent comme saint Augustin : « Mon Dieu, faites-moi la grâce de me connaître tel que je suis. »

QUELQUES CITATIONS SUR LE PROCHAIN DANS LA BIBLE

Le 19:18 Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Mt 5:43 Vous avez appris qu'il a été dit: Tu aimeras ton prochain, et tu haïras ton ennemi.

Mt 19:19 (19:18) honore ton père et ta mère; (19:19) et: tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Mt 22:39 Et voici le second, qui lui est semblable: Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Mr 12:31 Voici le second: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Il n'y a pas d'autre commandement plus grand que ceux-là.

Lu 10:27 Il répondit: Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, et de toute ta pensée; et ton prochain comme toi-même.

Ro 13:9 En effet, les commandements: Tu ne commettras point d'adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point, et ceux qu'il peut encore y avoir, se

résumant dans cette parole: Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Ga 5:14 Car toute la loi est accomplie dans une seule parole, dans celle-ci: Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Jas 2:8 Si vous accomplissez la loi royale, selon l'Écriture: Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous faites bien.

Pr 25:9 Défends ta cause contre ton prochain, Mais ne révèle pas le secret d'un autre.

Pr 25:17 Mets rarement le pied dans la maison de ton prochain, De peur qu'il ne soit rassasié de toi et qu'il ne te haïsse.

Pr 25:18 Comme une massue, une épée et une flèche aiguë, Ainsi est un homme qui porte un faux témoignage contre son prochain.

Pr 26:19 Ainsi est un homme qui trompe son prochain, Et qui dit: N'était-ce pas pour plaisanter?

Pr 27:14 Si l'on bénit son prochain à haute voix et de grand matin, Cela est envisagé comme une malédiction.

Pr 29:5 Un homme qui flatte son prochain Tend un filet sous ses pas.

Ec 4:4 J'ai vu que tout travail et toute habileté dans le travail n'est que jalousie de l'homme à l'égard de son prochain. C'est encore là une vanité et la poursuite du vent.

Isa 3:5 Il y aura réciprocité d'oppression parmi le peuple; L'un opprimerà l'autre, chacun son prochain; Le jeune homme attaquera le vieillard, Et l'homme de rien celui qui est honoré.

Jer 5:8 Semblables à des chevaux bien nourris, qui courent

çà et là, Ils hennissent chacun après la femme de son prochain.

Jer 9:8 Leur langue est un trait meurtrier, Ils ne disent que des mensonges; De la bouche ils parlent de paix à leur prochain, Et au fond du cœur ils lui dressent des pièges.

Jer 22:13 Malheur à celui qui bâtit sa maison par l'injustice, Et ses chambres par l'iniquité; Qui fait travailler son prochain sans le payer, Sans lui donner son salaire.

Jer 23:27 Ils pensent faire oublier mon nom à mon peuple Par les songes que chacun d'eux raconte à son prochain, Comme leurs pères ont oublié mon nom pour Baal.

Jer 23:35 Vous direz, chacun à son prochain, chacun à son frère: Qu'a répondu l'Éternel? Qu'a dit l'Éternel?

Jer 29:23 Et cela arrivera parce qu'ils ont commis une infamie en Israël, se livrant à l'adultère avec les femmes de leur prochain, et parce qu'ils ont dit des mensonges en mon nom, quand je ne leur avais point donné d'ordre. Je le sais, et j'en suis témoin, dit l'Éternel.

Jer 31:34 Celui-ci n'enseignera plus son prochain, Ni celui-là son frère, en disant: Connaissez l'Éternel! Car tous me connaîtront, Depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit l'Éternel; Car je pardonnerai leur iniquité, Et je ne me souviendrai plus de leur péché.

Jer 34:15 Vous, vous aviez fait aujourd'hui un retour sur vous-mêmes, vous aviez fait ce qui est droit à mes yeux, en publiant la liberté chacun pour son prochain, vous aviez fait un pacte devant moi, dans la maison sur laquelle mon nom est invoqué.

Jer 34:17 C'est pourquoi ainsi parle l'Éternel: Vous ne m'avez point obéi, en publiant la liberté chacun pour son frère, chacun pour son prochain. Voici, je publie contre vous,

dit l'Éternel, la liberté de l'épée, de la peste et de la famine, et je vous rendrai un objet d'effroi pour tous les royaumes de la terre.

Eze 18:6 qui ne mange pas sur les montagnes et ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël, qui ne déshonore pas la femme de son prochain et ne s'approche pas d'une femme pendant son impureté,

Eze 18:11 si ce fils n'imité en rien la conduite de son père, s'il mange sur les montagnes, s'il déshonore la femme de son prochain.

Eze 18:15 si ce fils ne mange pas sur les montagnes et ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël, s'il ne déshonore pas la femme de son prochain.

Eze 22:11 Au milieu de toi, chacun se livre à des abominations avec la femme de son prochain, chacun se souille par l'inceste avec sa belle-fille, chacun déshonore sa sœur, fille de son père.

Eze 22:12 Chez toi, l'on reçoit des présents pour répandre le sang: tu exiges un intérêt et une usure, tu dépouilles ton prochain par la violence, et moi, tu m'oublies, dit le Seigneur, l'Éternel.

Eze 33:26 Vous vous appuyez sur votre épée, vous commettez des abominations, chacun de vous déshonore la femme de son prochain. Et vous posséderiez le pays!

Hab 2:15 Malheur à celui qui fait boire son prochain, A toi qui verses ton outre et qui l'enivres, Afin de voir sa nudité!

Zec 8:16 Voici ce que vous devez faire: dites la vérité chacun à son prochain; jugez dans vos portes selon la vérité et en vue de la paix;

Comment bien faire son examen de conscience en vue de la confession ?

PAR L'ABBE JACQUES OLIVIER FSSP

I. Petits rappels sur le sacrement de Confession (ou de Pénitence ou de Réconciliation)

Un vrai chrétien a le souci constant de conserver son âme en état de grâce aux yeux de Dieu. Il sait, en effet, d'une part, que nul ne connaît ni le jour ni l'heure de sa mort et que, d'autre part, l'âme, pour être admise au bonheur parfait et éternel du Ciel, doit être entièrement purifiée du péché. C'est pourquoi il reçoit volontiers le sacrement de la Réconciliation.

Par ce sacrement, on obtient la rémission de tous les péchés personnels (quelle qu'en soit la gravité) commis après le baptême. Ce pouvoir qu'avait le Christ, il l'a transmis à ses Apôtres quand, leur apparaissant après sa Résurrection, il leur a dit : Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (Jean, XX, 23). Ce pouvoir passa des Apôtres à leurs successeurs.

Tout chrétien doit recevoir ce sacrement au moins une fois chaque année. Il comporte :

- L'examen des fautes commises.
- Le regret de les avoir commises (Contrition).
- La résolution sincère de les éviter à l'avenir.
- L'accusation des péchés, au moins graves, à un prêtre approuvé, tenant la place de Dieu.
- L'absolution donnée par le prêtre au nom de Jésus-Christ.
- L'accomplissement de la pénitence qu'il a imposée (Satisfaction).

Le sacrement de pénitence produit notre propre mort au péché et notre résurrection à la vie en Dieu. Il prolonge ainsi notre baptême et nous prépare à l'eucharistie. Il doit laisser dans nos âmes une immense joie, car c'est un sacrement de vie.

II. Quelques conseils pour bien réaliser son examen de conscience

Par une courte prière, demander à Dieu et à Notre-Dame la grâce de bien connaître les péchés dont on est coupable.

S'examiner sur les Commandements de Dieu et de l'Église ; les péchés capitaux ; les devoirs de son état.

Pour aider le plus d'âmes possible, dont les besoins sont très divers, l'examen proposé ci-après est plutôt détaillé. Mais il est rappelé qu'en confession seule l'accusation des péchés mortels est obligatoire. Un péché est mortel quand, sachant pleinement que la matière en était grave, on l'a néanmoins commis avec un entier consentement. C'est alors une rupture d'amour avec Dieu. Et comme l'âme cesse ainsi d'être unie à Dieu - de qui elle tenait sa vie -, elle meurt surnaturellement : le péché a été "mortel" pour elle.

L'examen terminé, demander instamment à Dieu, par l'intercession de la Vierge Marie, la grâce d'une vraie contrition des péchés commis et la ferme résolution de les éviter à l'avenir, conditions indispensables pour obtenir le pardon de ses péchés.

Pour exciter en soi le regret de ses fautes, réfléchir durant quelques instants :

- au redoutable châtement du purgatoire ou de l'enfer que l'on a mérité ;
- aux souffrances et à la mort que Jésus-Christ endura pour l'expiation de nos péchés ;
- à la bonté d'un Dieu d'amour et de miséricorde, offensé par le péché qui a produit une rupture profonde, surtout s'il a été mortel.

Puis, réciter lentement l'acte de contrition.

III. Quelques conseils pour recevoir le sacrement lui-même

Avant de rentrer au confessionnal, ou immédiatement en entrant, suivant la coutume, réciter le « Je confesse à Dieu... » Le *Confiteor* nous remet devant cette réalité du péché et nous fait accomplir le mouvement de « conversion » nécessaire, vers Dieu et vers les autres :

Parce que nous nous sommes opposés à l'Amour tout-puissant, en cherchant à réaliser notre bonheur contre Lui ou sans Lui, nous disons : « Je confesse à Dieu tout-puissant » ;

Parce que nous avons porté atteinte à l'œuvre de l'Incarnation et de la Rédemption, en nous séparant de tous ceux qui ont coopéré à cette œuvre, notamment de la Mère du Christ, nous disons : « Je confesse ... à la Bienheureuse Marie toujours Vierge » ;

Parce que nous nous sommes opposés à l'œuvre de lutte et de fidélité des anges, l'attente des martyrs, des prophètes de l'Ancien Testament, morts pour que le Règne du Messie se réalise, à l'œuvre des apôtres et des saints qui ont travaillé pour le Christ, nous disons : « Je confesse... à saint Michel (vainqueur du démon), à saint Jean Baptiste (dernier des prophètes), aux apôtres (représentés par saint Pierre et saint Paul), et à tous les saints » ;

Enfin, parce que notre péché s'est opposé à toute l'Église et nous sépare des autres membres du Corps Mystique que le prêtre représente, en même temps qu'il tient la place de Jésus Christ, nous disons : « Je confesse... à vous, mon Père... ».

Avant de commencer l'énumération des péchés, préciser : le temps écoulé depuis la dernière confession ; un oubli ou une dissimulation de péché grave dans celle-ci ; une

ou plusieurs mauvaises communions (en état de péché grave) ; une omission de la pénitence donnée (volontaire ou non).

Accuser sincèrement tous les péchés mortels que l'on a commis, avec leur nombre et les circonstances qui les ont modifiés (aggravés, allégés), comme par exemple, les péchés commis avec d'autres personnes qu'on a ainsi scandalisées, ou qu'on a entraîné au péché.

L'accusation des péchés véniels n'est pas indispensable car on peut en obtenir le pardon par d'autres moyens que la confession, par exemple la prière, l'aumône, la pénitence... Pourtant, cette accusation est fort conseillée car, par le sacrement de la Confession, on obtient des grâces spéciales pour éviter ces péchés véniels à l'avenir.

Dans le cadre de confessions régulières, on peut dire où l'on en est par rapport à son défaut dominant, ou par rapport à ses résolutions.

Si l'on est troublé ou que l'on a peur, ou tout simplement si on hésite, on peut demander au prêtre de nous interroger, ou de nous renseigner sur la gravité d'un péché.

Terminer par : « Je m'accuse de tous ces péchés, de tous ceux que j'aurais pu avoir oublié et de tous ceux de ma vie passée ; j'en demande très humblement pardon à Dieu, et à vous mon Père, pénitence et absolution si vous m'en jugez digne ».

Après la confession, accomplir la pénitence imposée par le confesseur au plus tôt, afin de ne pas l'oublier ; remercier Dieu du pardon obtenu ; renouveler sa résolution d'éviter tout péché à l'avenir, surtout le péché grave.

Examen de conscience détaillé

Avant de commencer cet examen, adresser à Dieu cette prière :

Mon Dieu, je vous supplie, par l'intercession de la Vierge Marie, de m'accorder la grâce de bien connaître tous les péchés dont je suis coupable. Faites qu'ensuite je m'en accuse avec un sincère regret de les avoir commis et une ferme volonté de les éviter à l'avenir et qu'ainsi j'en obtienne le pardon de votre miséricorde infinie. Ainsi soit-il.

Examen sur les commandements de Dieu

1^{er} Commandement : « Tu adoreras Dieu seul et l'aimeras plus que tout... »

Omission de la prière (en particulier le matin et le soir), de la fréquentation des sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie... Communions ou confessions sacrilèges... Manque de respect des sacrements... Manque au jeûne avant la communion (une heure au moins)... Violation du secret de confession... Doutes volontaires contre la foi... Mise en péril de la foi par la lecture de journaux impies, par des fréquentations dangereuses... Respect humain... Manque de confiance en Dieu ou confiance présomptueuse en ses propres forces... Indifférence à l'égard de Dieu... Manque de soumission à la volonté de Dieu... Pratiques superstitieuses, spiritisme...

Critiques de la religion... Adhésion à des mouvements incompatibles avec la foi catholique... Négligence dans sa formation chrétienne...

2^{ème} Commandement : « Tu ne prononceras le nom de Dieu qu'avec respect... »

Emploi inutile du nom de Dieu... Blasphèmes, imprécations, jurons... Serments faux ou inutiles... Irrespect à l'égard des personnes et des choses consacrées à Dieu... Souhaits néfastes à l'égard de soi-même ou d'autrui... Non-accomplissement des vœux émis...

3^{ème} Commandement : « Tu sanctifieras le jour du Seigneur... »

Omission volontaire ou sans motif de l'assistance à la Messe dominicale ou des fêtes d'obligation... Retard volontaire ou dissipation durant ces Messes... Travail fait ou ordonné sans nécessité ou permission... Recherches de distractions contraires à la sanctification du dimanche...

4^{ème} Commandement : « Tu honoreras ton père et ta mère... »

Manque d'amour, d'affection, de respect, d'obéissance, d'assistance à l'égard des parents durant leur vie et de prière à leur intention après leur mort... Peine causée... Souhaits de mal... Disputes d'intérêt en famille... Manque de déférence et de soumission à l'égard des supérieurs...

Pour les parents à l'égard de leurs enfants : négligence dans leur éducation chrétienne ou leur pratique religieuse, mauvais exemples donnés, manque de surveillance, de soins, de disponibilité, de conseils ou de corrections nécessaire... Dureté, injustice, sévérité excessive...

5^{ème} Commandement : « Tu ne tueras point... »

Meurtre, tentative de suicide, euthanasie... Avortements, stérilisations... Souhait de mort ou de malheur à l'égard d'autrui... Vengeance, coups, blessures, torts causés à la santé, drogues, alcool, mutilations... Insultes, injures, mépris, faux rapports, haine, violences, refus de pardonner, vengeances... Indifférence à la peine d'autrui... Scandales par mauvais exemples, par conseils ou approbation silencieuse...

6^{ème} et 9^{ème} Commandements : « Tu ne feras pas d'impureté... » et « Tu n'auras pas de désir impur volontaire... »

Pensées ou désirs impurs provoqués en soi ou chez les autres... Conversations, chansons, lectures, spectacles immoraux (TV, Internet...) Flirts... Familiarités coupables... Danses lascives... Touchers indécents... Actions contraires à la chasteté, seul ou avec d'autres : masturbation, relations charnelles en dehors du mariage, homosexualité... Tenues ou attitudes provocantes...

Pour les fiancés : Légèretés, tendresses excessivement sensuelles... Relations prématrimoniales... Cohabitation...

Pour les époux : Atteintes coupables à la fécondité du mariage, contraception permanente ou temporaire... Limitation de l'usage du mariage aux jours inféconds sans cause sérieuse... Adultère (pensées, désirs, actions)... Liaisons... Divorce... Remariage civil... Refus injuste du droit du conjoint...

7^{ème} et 10^{ème} Commandements : « Tu ne voleras pas... » et « Tu ne désireras pas injustement le bien d'autrui... »

Vol (quoi ? combien ? circonstances ?), recel, objets trouvés ou empruntés et non rendus... Dommages injustes causés au prochain dans ses biens... Fraudes, manœuvres déloyales dans le travail, les affaires, le commerce, les contrats... Pots-de-vin... Coopération à des injustices... Recel d'objets volés... Négligence dans le paiement des dettes... Salaires insuffisants... Exploitation des faibles... Dommages aux biens collectifs... Désirs de vol ou d'injustices... Non-réparation de dommages causés... Non-restitution... Gaspillage... Travail bâclé...

8^{ème} Commandement : « Tu ne mentiras pas... »

Mensonges avec ou sans préjudice pour autrui... Médisances ou calomnies, faites ou approuvées... Faux témoignages en justice... Accusations injustes... Jugements téméraires... Rapports injustes nuisibles... Violation du secret, confié ou professionnel, des correspondances... Dissimulation, hypocrisie... Tricheries... Promesses non tenues... Refus de rectifier la vérité...

Examen sur les commandements de l'Église

Tu sanctifieras les fêtes d'obligation (Noël, Ascension, Assomption, Toussaint).

Tu assisteras à la messe les dimanches et fêtes d'obligation.

Tu te confesseras au moins une fois l'an.

Tu communieras chaque année au Temps pascal.

Tu jeûneras les jours fixés par l'Église (Mercredi des Cendres et Vendredi Saint).

Tu ne mangeras pas de viande les jours fixés par l'Église (c'est-à-dire, les jours de jeûne et les vendredis de Carême). Pour les autres vendredis de l'année, cette abstinence peut être remplacée par une autre forme de pénitence (qu'il faut alors accomplir sous peine de péché).

Examen sur les péchés capitaux

ORGUEIL : Amour-propre désordonné... Complaisance en soi-même... Egoïsme... Ambition démesurée... Vanité mondaine... Présomption... Attitudes hautaines, susceptibilité...

AVARICE : Vices contraires aux 7^{ème} et 10^{ème} commandements. Refus de partager, d'aider ceux qui sont dans le besoin (aumône) ...

LUXURE : Vices contraires aux 6^{ème} et 9^{ème} commandements.

ENVIE : Jalousie du bonheur, des biens, des succès des autres ; joie de leurs malheurs, de leurs misères, de leurs revers...

GOURMANDISE : Excès dans le manger, le boire... Ivrognerie... Sensualité... Ivresse des stupéfiants...

COLÈRE : Manque de maîtrise de soi, emportements, rancunes, ressentiment, murmures, bouderie, brusquerie, grossièreté, cruauté...

PARESSE : Dans le lever, le travail, les prières... Oisiveté... Fuite systématique des efforts...

Examen sur les devoirs d'état

N.B. L'examen suivant est très détaillé, et reprend en partie ce qui a déjà été vu auparavant.

Alors qu'il est très important, c'est un domaine qu'on oublie souvent dans l'examen de la conscience. Selon son état de vie et ses responsabilités :

1. Devoirs personnels de chrétiens :

Quelle importance ai-je attaché à ma vie chrétienne, au milieu de toutes mes occupations ? A-t-elle la première place ? Y a-t-il dans ma vie une cohérence entre ma foi et mes œuvres ?

Est-ce que je crois à la présence et à l'action du Seigneur dans le monde et dans ma vie de chaque jour ? Ai-je cherché à mieux connaître sa pensée et sa volonté en face des événements, en face des autres, et de mes problèmes personnels ? Suis-je fidèle à la vocation que Dieu m'a envoyée ?

Ai-je cherché à grandir dans la foi, à approfondir ma connaissance du Seigneur par la lecture de l'Évangile et du Catéchisme, ou par tout autre moyen mis à ma disposition : retraites, cours, prédications... ?

Ai-je eu peur de témoigner de ma foi par lâcheté, respect humain ? N'ai-je pas cédé aux doutes, à l'inquiétude, à l'angoisse, au désespoir ?

Ai-je compté sur le Seigneur dans les difficultés et dans les tentations ?

Est-ce que je vis dans l'attente de la vie éternelle ?

Ai-je prié ? Régulièrement ? Avec mon cœur ? Avec toute ma vie ?

Ai-je pris part à la Sainte Messe quand l'Église me le demande ? Y ai-je participé de mon mieux ?

Ai-je vécu le dimanche comme un jour de prière et de joie ? N'ai-je pas accompli des travaux qui ne sont pas conformes à cet esprit ?

Ai-je fait quelque chose pour aider la mission d'évangélisation de l'Église ? Pour ramener mes connaissances à la vraie foi ?

N'ai-je pas refusé par souci de ma tranquillité ou par égoïsme de m'engager dans un mouvement d'Église ?

Ai-je collaboré loyalement avec les prêtres de l'Église ? Les ai-je aidés autant que je pouvais ?

2. Devoirs envers le prochain :

Est-ce que j'aime le prochain d'un amour vrai et efficace ?

La misère, les souffrances des autres sont-elles pour moi une préoccupation ? Ai-je fait mon possible pour les soulager ?

Ai-je cherché à comprendre les autres ? Ai-je cherché à les aider en mettant à leur disposition mon amitié, mon temps, mes biens ?

N'ai-je jamais blessé les autres par mes paroles, mes gestes ?

Ai-je risqué de porter atteinte à la vie des autres ou à la mienne, par des imprudences dans le travail, le sport ou sur la route ?

En quoi ai-je pu trahir l'amour des autres : indifférence, oubli des autres, mise à l'écart de certains, mauvais caractère, volonté d'avoir raison à tout prix, jalousie, envie, désir de vengeance, mépris, jugement téméraire, haine, raillerie, médisance, calomnie, secrets révélés, achats ou ventes à des prix injustes, dettes impayées, choses non rendues, gaspillage ou détérioration des biens collectifs, mauvais exemple, scandale d'autant plus grand qu'il vient d'un témoin du Christ, refus de pardonner.

3. Devoirs familiaux :

Enfants :

Ai-je vraiment aimé mes parents, en évitant d'augmenter leurs difficultés, en leur apportant mon concours, en leur manifestant mon affection ?

Ai-je respecté mes parents ? En leur parlant avec déférence, en ne les jugeant pas sans les comprendre ?

Ai-je respecté l'autorité de mes parents en écoutant leurs conseils, leurs ordres et en les exécutant de mon mieux ?

N'ai-je pas gêné l'atmosphère familiale par de la mauvaise humeur, de la bouderie, de la révolte ?

Est-ce que j'aide de mon mieux mes parents âgés quand ils sont dans la gêne, ou malades ou isolés ?

Est-ce que je cherche à bien m'entendre avec tous les membres de ma famille ?

Personnes mariées :

Suis-je fidèle à l'amour promis le jour du mariage ? Ai-je cherché à développer cet amour, à me donner sans réserve et à me sacrifier ?

Ai-je soucieux des désirs, des goûts, des difficultés de mon époux ou de mon épouse ?

N'ai-je pas négligé mon foyer ? Ai-je le soucieux de penser à deux les problèmes de ma famille ?

N'ai-je pas gâché notre amour en ne maîtrisant pas suffisamment les défauts de mon caractère ?

N'ai-je pas recherché les joies du mariage par simple égoïsme ?

La communion des cœurs et des esprits l'emporte-t-elle et anime-t-elle celle des corps ?

N'ai-je pas par égoïsme refusé d'avoir des enfants ? Ai-je dans ce but utilisé des moyens défendus ?

Est-ce que j'apporte toute l'attention voulue à l'éducation de mes enfants ?

Est-ce que je cherche à les connaître, à les comprendre, à découvrir leurs goûts, leur vocation, à suivre leur évolution quand ils grandissent ?

Ai-je pensé à leur donner le moyen d'exercer leur liberté quand ils grandissent ?

Mon attitude envers eux ne manque-t-elle pas de fermeté ou au contraire d'affection et de confiance ?

Est-ce que je leur donne le bon exemple ?

Ai-je cherché à les éduquer religieusement ? Leur ai-je donné le sens de la prière ?

Ai-je cherché à garder au foyer le sens du jour du Seigneur ? Ai-je aidé mes enfants à préparer leur messe ?

Ai-je considéré comme un honneur et un devoir de donner à Dieu des prêtres, des religieuses ?

Notre foyer est-il accueillant pour les autres ?

4. Devoirs professionnels :

Enfants :

Ai-je manqué l'école par ma faute ?

Ai-je mal étudié mes leçons, mal fait mes devoirs ?

Ai-je triché en classe (copié, soufflé) ?

Adultes :

Ai-je négligé mon travail ?

Ai-je conscience des responsabilités qu'engage ma situation, mon rôle ?

Quelle est mon attitude à l'égard de ceux qui me dirigent ? N'ai-je pas cherché, par méchanceté ou jalousie, à miner leur autorité ?

Quelle est mon attitude vis à vis de ceux qui travaillent avec moi ? N'ai-je pas tendance à me décharger sur les autres de ma tâche ? Est-ce que je sais les aider, les soutenir, entretenir avec eux des relations de bonne camaraderie ?

Ai-je pris ma place dans les organisations professionnelles ?

Quelle est mon attitude vis à vis de ceux que je commande ou que j'emploie ? Est-ce que je les rétribue conformément à la justice ? Les ai-je traité humainement, en respectant leur dignité d'hommes ? Ne leur ai-je pas confié des tâches au-dessus de leurs forces ? Leur ai-je accordé le repos auquel ils ont droit et dont ils ont besoin ?

5. Devoirs civiques :

Ai-je rempli mes devoirs de chrétien dans la société ?

Ai-je cherché à m'informer le mieux possible pour comprendre les problèmes sociaux et économiques ? A découvrir les solutions justes et efficaces ?

Ai-je le soucieux de tenir ma place dans la vie de la cité ou de la nation pour lui donner une meilleure orientation ? Ai-je su accepter les charges municipales ou autres en les envisageant comme un service ?

Ai-je choisi mes représentants en fonction de leur aptitude à promouvoir le bien commun et la loi divine plutôt qu'en fonction de leur aptitude à défendre mes intérêts ?

Ai-je fait mon possible pour faire changer les lois injustes (Avortements, divorce, euthanasie, pacs, etc.) ?